Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Ville de Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT
Etat de Vaud

La Maison des Jeunes exploitera le Centre pour adolescents de Valmont

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud se sont entendus pour garantir la pérennité des prestations délivrées par le Centre pour adolescents de Valmont (CPA). Construit par la Ville de Lausanne en 1971, le CPA est une pièce importante du dispositif vaudois de la Politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs. Prévue à l'origine pour des placements fermés ordonnés par le Tribunal des mineurs, l'institution accueille aujourd'hui des jeunes en rupture pour des séjours d'observation. Elle répond ainsi à des besoins vaudois, mais aussi romands. Depuis plusieurs années, l'Office fédéral de la justice (OFJ) relevait que le bâtiment de Valmont ne permettait plus de remplir les normes d'accueil des mineurs en milieu fermé sans une réfection. La Ville et le Canton se sont alors mis d'accord pour séparer leurs compétences et rendre possible une exploitation cohérente et durable de l'institution.

Le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont convenu que cette dernière cesserait d'exploiter le Centre pour adolescents de Valmont en date du 30 septembre 2021. A la demande de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) qui pilote la Politique socio-éducative vaudoise, l'Association de la Maison des Jeunes (MDJ) reprendra le contrat de prestation au 1er octobre 2021. Le transfert du personnel suivra un processus impliquant l'actuel et le futur employeur, en concertation avec la DGEJ. La Ville et le Canton se sont aussi entendus pour transférer à l'Etat de Vaud le bâtiment et le terrain de Valmont, jusqu'à présent propriétés de la Ville. Le bâtiment actuel cédera sa place à terme à de nouvelles infrastructures plus adaptées à la prise en charge des adolescents. C'est à cette condition que l'accueil des adolescents pourra continuer en conformité avec les exigences actuelles de l'action socio-éducative en milieu fermé.

L'avenir de Valmont était discuté depuis plusieurs années par la Ville, exploitant historique du CPA, et le Canton, son principal financeur par le biais d'une subvention annuelle. L'accord de la Ville pour renoncer à l'exploitation du CPA a permis à la DGEJ de désigner le repreneur de la prestation avec lequel des pourparlers avaient déjà commencé en 2019. L'Association de la Maison des Jeunes dispose d'une forte

expertise dans le suivi des adolescents en grande difficulté ; elle remplit donc toutes les conditions requises pour garantir la qualité de la prestation délivrée par le CPA à la satisfaction générale, en dépit des conditions d'hébergement devenues difficiles.

Ces dernières années, le CPA s'est spécialisé dans deux types de prises en charge des adolescents en rupture : les placements ordonnés par la Justice de paix (mesures civiles de placement à des fins d'assistance, les PLAFA) et les placements dits d'observation. Cette dernière mesure, prescrite à un nombre toujours croissant de jeunes en rupture, permet de tirer un bilan socio-éducatif, pédagogique et psychologique d'adolescents en grande difficulté. A court terme, du fait que la capacité d'accueil du CPA est provisoirement réduite par la configuration du lieu, les besoins vaudois en places d'observation ne sont pas couverts et des demandes de placement sont transmises à d'autres cantons. La liste d'attente au niveau romand est de plusieurs mois. C'est cette prestation que la Maison des Jeunes sera appelée à développer prioritairement à Valmont. La DGEJ travaille avec l'OFJ pour préciser les besoins de places d'observation à moyen et long terme en Suisse romande.

Chacun de la vingtaine d'employés du CPA recevra une proposition de réengagement par le nouvel exploitant. La MDJ, membre de l'Association vaudoise des organismes privés pour les personnes en difficulté (AVOP), est signataire de la CCT en vigueur dans le domaine du travail social. Créée en 1946, l'Association de la Maison des Jeunes est un acteur privé reconnu d'utilité publique. Elle travaille déjà en partenariat avec l'Etat de Vaud, l'Office fédéral de la justice et la Ville de Lausanne, auxquels elle fournit des prestations. Elle propose, seule ou en collaboration, divers programmes d'accompagnements éducatifs, résidentiels et ambulatoires destinés à des enfants et à des adolescents. Sa charte promeut le souci constant du respect de l'usager et de son entourage ainsi que les compétences des professionnels engagés.

Le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et la MDJ se réjouissent de cette solution qui permet au CPA de poursuivre son activité en offrant les meilleures perspectives possibles à son personnel et aux jeunes accueillis.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 janvier 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat
Ville de Lausanne, David Payot, conseiller municipal, directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Ville de Lausanne, Estelle Papaux, secrétaire générale, Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
DJES, Manon Schick, directrice générale de l'enfance et de la jeunesse
François Puricelli, président de l'Association de la Maison des Jeunes
Christophe Berthet, directeur de l'Association de la Maison des Jeunes